



RGPP.....MAP...MÊME COMBAT !

Le gouvernement a lancé en décembre 2012, la **modernisation de l'action publique (MAP)**, chantier dont le but est d'améliorer les services publics mais qui doit surtout permettre de dégager de nouvelles économies budgétaires.

Après avoir enterré la **révision générale des politiques publiques (RGPP)** de la droite, dont la mesure phare était le non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, la gauche assure que sa MAP visera avant tout à "améliorer la qualité des services publics dans un contexte plus contraint".

Pour FO DGFIP la MAP c'est la RGPP en rose.

Changement de communication et de vocabulaire, mais le fond reste le même !!

Sur l'air de : "c'est la ouate ! » »
(année 1980 /C. Loeb)

De toutes les matières,
C'est la MAP que j' préfère
Précise elle le-ssive
Chaque service à la fois
C'est la MAP !

De toutes les matières,
C'est la MAP que j' préfère
En prime el-le supprime
Deux fonctionnaires sur
trois
C'est la MAP. !

De toutes les manières,
C'est la MAP que j' préfère
Subtile elle avalise
Ce qu'à fait Nicolas
C'est la MAP !

De toutes les manières,
C'est la MAP que j' préfère
Subtile el-le méprise
Les agents et leurs droits
C'est la MAP...

ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

La CAPN n°6 (cadres B) du 12 juillet se réunissait pour entre autre un avis sur l'accueil en détachement d'agents issus des chambres régionales des comptes supprimées dans le cadre de la réforme des juridictions financières voulue par le Président de la Cour des Comptes.

Les élus **FO** se sont d'abord étonnés que la convention passée entre la Cour des Comptes et la DGFIP n'ait jamais fait l'objet d'une véritable discussion en Comité Technique de Réseau, alors même qu'elle générerait des conséquences structurantes (elle a été vu en point divers rapidement évacué en fin de séance, en simple information alors qu'il aurait mérité une discussion à l'ordre du jour du CTR).

Ces personnels vont être affectés sur des emplois sans que pour autant les emplois correspondant soient transférés des CRC vers la DGFIP.

Dans nombre de départements où des demandes de mutation restent insatisfaites, certains collègues inscrits sur les tableaux devront de ce fait, encore attendre.

Avant de quitter la salle après lecture de leur déclaration liminaire, les élus **FO** ont interrogée la Direction Générale, elle si attachée à l'affichage et à l'équité !, comment elle

allait expliquer à ces collègues qu'ils ne peuvent pas rentrer dans leur département alors que des agents d'une autre administration vont prendre leur place ? Et si elle allait accepter pour ces agents externes ce qui avait été refusé à certains de nos collègues, pourtant obligés de quitter le réseau HM.

A la lecture des documents préparatoires, les élus **FO** ont en effet constaté que la DG traitait avec beaucoup plus de bienveillance les demandes des futurs détachés que celles de ses propres agents.

Les élus **FO** ont catégoriquement refusé de se prononcer sur l'accueil en détachement des agents sous statut CRC et issus d'autres ministères, laissant ainsi la direction prendre seule cette responsabilité, considérant que la convention n'a jamais fait l'objet d'un réel échange en CTR, et que ces derniers détachements vont venir sur des emplois demandés en mutation.

L'administration a tout de même convenu que ces accueils en détachement pouvaient ne pas être compris des agents en attente sur les tableaux de mutation sur les départements concernés. Même plus besoin d'aller à la chasse pour perdre sa place !



L'INFORMATISATION DU DOSSIER MÉDICAL DES AGENTS

AU CHS ministériel, un point d'information concernant du logiciel SANTR@L qui permet l'informatisation du dossier médical personnel des agents de la SNCF a été présenté, après 5 ans de mise en œuvre afin de nourrir les réflexions de nos Ministères sur le sujet. Le logiciel permet de gérer les visites médicales tous les 2 ans et les visites médicales périodiques et occasionnelles des agents. Les accidents de travail, la prévention des risques professionnels, sont pris en compte et l'agenda des médecins est en ligne. Le logiciel permet d'obtenir la traçabilité des expositions et la mise en œuvre du suivi post-exposition et post-professionnel. La notion de pénibilité va y être intégrée. Les données permettent de produire les différents rapports d'activité, les bilans sociaux. Par sécurité, les **données médicales sont cryptées**. L'accès aux dossiers médicaux est limité aux médecins. La sauvegarde des données est faite à part. Une base gère les login et les mots de passe, une deuxième base gère les données administratives. Il a été rappelé que le dossier médical appartient à l'agent, le transfert de dossier peut se faire en cas de mutation. Pour **FO**, le dossier médical des agents doit être sécurisé, le secret médical et la confidentialité doivent être respectés, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de la Santé (HAS). Les MEF sont actuellement en réflexion sur ce délicat sujet et d'autres intervenants seront auditionnés.

